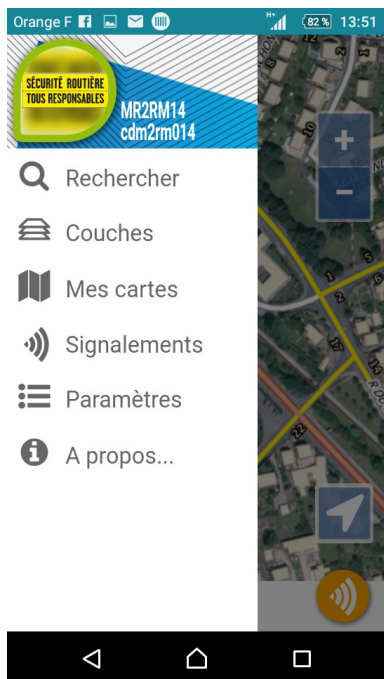


Ma Route en 2 Roues Motorisé (MR2RM)



■ Réussissez la mise en place de « Ma route en 2 roues motorisé » dans votre département » !

■ Simple et intuitive, l'application professionnelle « Ma route en 2 roues motorisé » (MR2RM) est destinée à localiser et suivre les éléments d'infrastructures pouvant aggraver ou favoriser la survenue d'accidents, impliquant les usagers vulnérables et notamment ceux à 2 roues motorisé.

Déployer dans son département MR2RM, c'est apporter aux usagers de deux-roues motorisé une réponse de l'État aux motocyclistes qui se soucient de leur sécurité et des infrastructures routières. MR2RM est un cercle vertueux dans lequel circule une information qui part du « Motard de Vigie », va au référent départemental qui filtre et la rediffuse au gestionnaire de voirie concerné.

La prise en charge de l'information est faite librement et sans obligation de résultat, par le gestionnaire qui informe en retour via MR2RM le « Motard de vigie ».

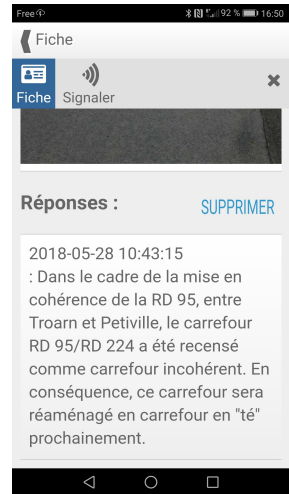
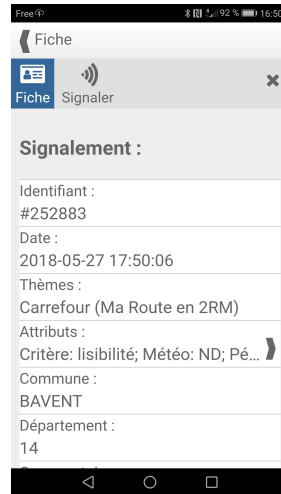
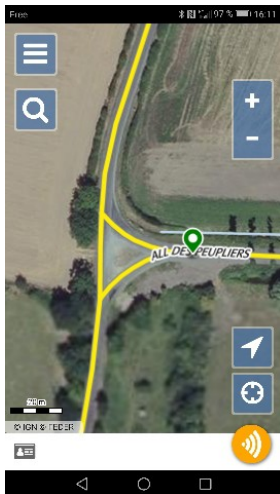
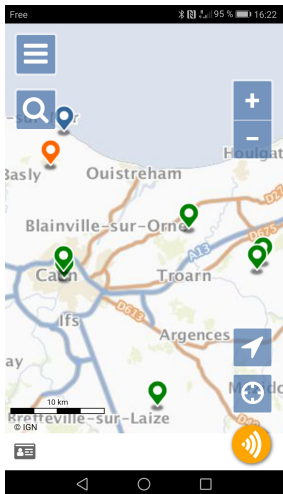
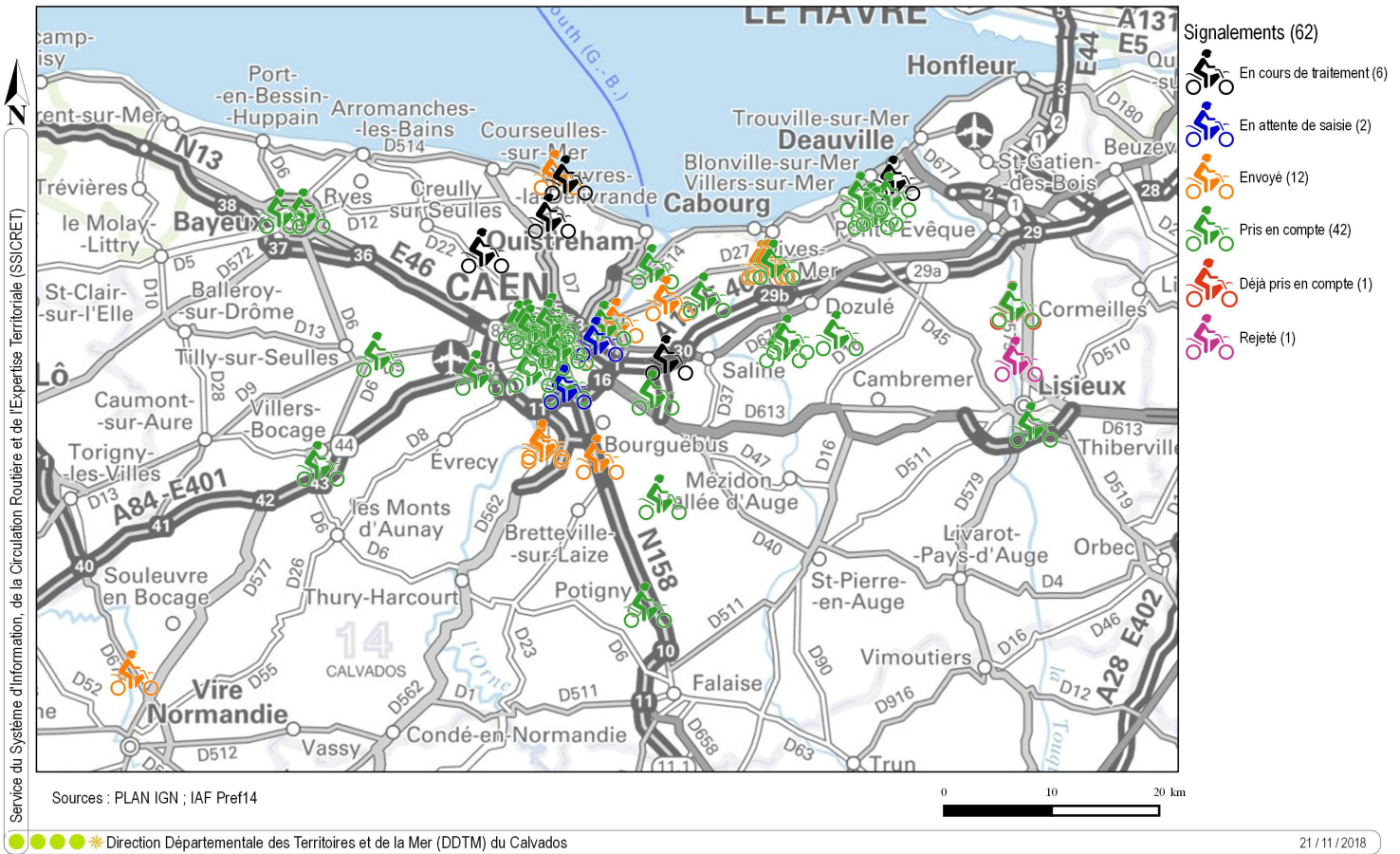
COMMENT ?

1. Identifiez les futurs partenaires « Motards de Vigie » (MdV) intéressés et présentez leur le projet. Ils constituent le noyau dur du service. Les forces de l'ordre, mais aussi des structures de la société civile doivent idéalement en faire partie.
2. Sous l'égide de votre Préfet de département, mettez en place un COPIL associant les structures partenaires dont les gestionnaires de voirie.
3. Démontrez (à partir d'exemples concrets) l'effet bénéfique pour les gestionnaires (aide sans coût induit) et la sécurité routière au bénéfice des usagers (efficacité réelle du service).
4. Préservez-vous et responsabilisez les MdV, 1 à 5 par structure partenaire est adapté.
5. Formalisez le partenariat par l'intermédiaire d'une charte.
6. Communiquez.

Application soutenue par la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) du ministère de l'intérieur. L'abonnement à MR2RM développé dans l'espace collaboratif de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est pris en charge financièrement au niveau central par la DSR. Son coût est le même quel que soit le nombre de départements engagés dans la démarche.



Signalements d'Infrastructures Aggravantes ou Favorisantes au 21 novembre 2018



Contact : ddtm-moto@calvados.gouv.fr

Site internet MR2RM14 : <http://www.calvados.gouv.fr/ma-route-en-2-roues-motorise-r1807.html>



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
 10 boulevard du général Vanier
 CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
 Tél. 02.31.43.15.00 ; Fax. 02.31.44.59.87
ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Directeur de publication
 Laurent MARY,
 Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados
Réalisation
 DDTM14 / Chargé de mission 2RM
yannick.depret@calvados.gouv.fr
Novembre 2018